



Communiqué de presse

Luxembourg, le 10 octobre 2018

La Cour des comptes européenne a voulu savoir pourquoi, après une série de retards, les nouveaux systèmes informatiques douaniers ne seront pas disponibles pour 2020

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, la mise en œuvre des nouveaux systèmes informatiques douaniers au sein de l'UE a accusé une série de retards. Malgré les progrès accomplis, certains systèmes essentiels ne seront pas disponibles à l'échéance, fixée à 2020. Le prochain programme devra tenir compte des enseignements tirés, estiment les auditeurs.

La modernisation de l'union douanière figure à l'ordre du jour de l'UE depuis 2003, et la mise en œuvre des systèmes informatiques en est un volet important. Quinze ans plus tard, affirment les auditeurs, certains de ces systèmes ne sont toujours pas en place.

La Commission européenne a élaboré le programme Douane 2020 dans le but de favoriser la modernisation de l'union douanière. Le budget total s'élève à 523 millions d'euros répartis sur sept ans et consacrés pour l'essentiel au renforcement des capacités informatiques. L'UE prend en charge les coûts d'acquisition, d'élaboration, d'installation, de maintenance et d'exploitation au quotidien des systèmes au niveau européen. Les États membres conçoivent les systèmes au niveau national et en supportent les coûts.

Les auditeurs ont vérifié si le programme est susceptible de conduire à la mise en place des systèmes informatiques nécessaires à l'amélioration des opérations douanières dans l'UE et s'il permet d'assurer une mise en œuvre en temps utile de ces systèmes. Ils ont également passé en revue la conception du programme et ses dispositifs de suivi et de communication d'informations.

Ils ont constaté que plusieurs systèmes informatiques ne seront pas intégralement mis en œuvre à la date butoir, prévue en 2020. Les systèmes ont accusé une série de retards et les délais ont été progressivement prolongés. Le risque existe aussi que les échéances nouvellement fixées ne

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

soient pas non plus respectées, préviennent les auditeurs, et qu'elles soient repoussées une nouvelle fois, au-delà de 2025.

Les principales causes de ces retards sont: les modifications de la portée des projets, qui les ont rendus plus complexes, l'insuffisance des ressources allouées par l'UE et les États membres, et la lenteur du processus décisionnel, inhérente à la structure de gouvernance à plusieurs niveaux.

«Le processus de numérisation et de modernisation des procédures douanières est essentiel pour l'UE», a déclaré M^{me} Eva Lindström, Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Il doit contribuer à son fonctionnement en tant que bloc commercial majeur, au renforcement de l'activité et de la croissance économiques, ainsi qu'à l'accroissement de la sûreté et de la sécurité des citoyens de l'Union. Mais cela ne se produira pas si les échéances fixées sont systématiquement dépassées et reportées.»

Les auditeurs observent également que la Commission européenne n'a pas rendu compte des retards de manière appropriée. Les objectifs et les dispositifs de communication d'informations du programme n'étaient pas adaptés pour assurer le suivi de la mise en œuvre des systèmes, et les informations fournies, pas suffisamment transparentes. Au départ, le développement des systèmes était principalement décentralisé, dans le but de réduire le risque de non-livraison, mais au prix d'une moindre efficacité.

L'UE négocie actuellement le prochain programme douanier septennal, qui doit démarrer en 2021, avec un budget de 950 millions d'euros. Dans cette optique, les auditeurs recommandent à la Commission européenne:

- d'axer explicitement le programme douanier sur la mise en œuvre informatique et de le doter d'objectifs précis et mesurables;
- d'améliorer l'estimation des délais, des ressources et de la portée pour chaque projet informatique;
- de faciliter le développement informatique coopératif avec les États membres et entre ces derniers;
- de rationaliser la gouvernance en assurant une communication plus efficace et plus rapide;
- de rendre compte en temps utile et de manière transparente de la mise en œuvre et des dépenses.

Remarques à l'intention des journalistes

L'union douanière suppose l'absence de droits de douane aux frontières intérieures entre les États membres, ainsi que la mise en place de droits de douane communs sur les importations en provenance de pays tiers.

L'UE est tributaire de l'efficacité des flux entrants et sortants de marchandises dans et hors de l'union douanière, ainsi que de leur libre circulation sur le territoire du marché unique. Selon les dernières statistiques disponibles, les importations et exportations combinées ont représenté

environ 3 700 milliards d'euros en 2017, ce qui démontre l'importance du commerce et de l'union douanière pour la prospérité de l'UE. En outre, les droits de douane sur les importations constituent une part importante des recettes de l'Union. En 2017, ils se sont élevés à 20,3 milliards d'euros, soit 15 % du budget total de l'UE.

Le programme Douane 2020 permet de financer les composants UE des systèmes d'information. Il s'agit des biens (tels que le matériel, les logiciels et les connexions réseau) et des services nécessaires au soutien des systèmes informatiques qui sont communs à l'UE et aux États membres. Ces derniers doivent développer les composants nationaux (appelés «composants extérieurs à l'Union») et prendre en charge les coûts y afférents.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées, telles que les parlements nationaux, des acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne des avantages apportés par nos travaux pour les citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 26/2018 intitulé «Retards dans la mise en place des systèmes informatiques douaniers: quelles en sont les raisons?» est disponible sur le site web de la Cour (eca.europa.eu) en anglais.